

Publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary du 22 mai 2026

Mont-Tramelan

Assemblée municipale ordinaire du vendredi 26 juin 2026 à 20h00 à l'école

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 20 octobre 2025
2. Procès-verbal de l'assemblée communal du 5 décembre 2025
3. Approuver les comptes communaux 2025
4. Discuter et approuver les modifications du Règlement concernant les émoluments
5. Divers et imprévus

Les comptes communaux 2025 seront disponibles sur le site de www.mont-tramelan.ch et au secrétariat municipal 10 jours avant l'assemblée.

Le règlement mentionné sous le point 4 de l'ordre du jour est déposé au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture. Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de La Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

2723 Mont-Tramelan, le 22 mai 2026

Le Conseil municipal